



**Recueil des délibérations
du 30 juin 2017**

**COMITÉ DE BASSIN
107^{ème} séance
(13^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

Délibération N° 2017/05	ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN REPRÉSENTANT LE COLLÈGE DES USAGERS	5
Délibération N° 2017/06	ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	7
Délibération N° 2017/07	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION « PLANIFICATION »	9
Délibération N° 2017/08	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DE BASSIN	11
Délibération N° 2017/09	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION INFORMATION DU PUBLIC ET COOPÉRATION INTERNATIONALE	13
Délibération N° 2017/10	DÉBAT SUR LES GRANDS ÉQUILIBRES DU 11 ^{ème} PROGRAMME	15
Délibération N° 2017/11	AVIS SUR LE PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE) DU BASSIN RHIN-MEUSE AVANT CONSULTATION DES COLLECTIVITES	17

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/05 : ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN
REPRÉSENTANT LE COLLÈGE DES USAGERS**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu les articles D. 213-8 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 4 juillet 2014,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection d'un membre du collège des usagers du Comité de bassin au Bureau du Comité de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Est élu membre du Bureau du Comité de bassin, représentant le collège des usagers :

- Monsieur Christian BESSARD

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/06 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants,
- Vu l'article R 213-33 et suivants du Code de l'environnement relatif au conseil d'administration des Agences de l'eau
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection des représentants du Comité de bassin au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Est élu membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin Meuse en tant que membre du collège représentant les usagers :

- Monsieur Christian BESSARD

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/07 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION
« PLANIFICATION »**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 4 juillet 2014,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection de représentants du Comité de bassin membres du collège des collectivités territoriales à la Commission « Planification »,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Est élu membre du second collège de la Commission « Planification » :

- Monsieur Christian BESSARD

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/08 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DU MILIEU
NATUREL AQUATIQUE DE BASSIN**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 4 juillet 2014,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection d'un membre du Comité de bassin à la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Est élu membre de la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin, représentant le 4^{ème} collège des usagers (*hors monde associatif et représentants des intérêts piscicoles et aquacoles*) :

- Monsieur Christian BESSARD

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/09 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION INFORMATION
DU PUBLIC ET COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse

- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Comités de bassin,
- Vu les dispositions du règlement intérieur du Comité de bassin adopté le 4 juillet 2014,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection d'un membre du Comité de bassin à la Commission Information du Public et Coopération Internationale,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Est élu membre de la Commission Information du Public et Coopération Internationale :

- Monsieur Christian BESSARD

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017/10 : DÉBAT SUR LES GRANDS ÉQUILIBRES DU 11^{ème} PROGRAMME

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu le rapport de présentation de la préparation du 11^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin Meuse ;

et après avoir valablement délibéré,

ARTICLE 1 :

Se déclare ouvert et disponible pour accompagner la transition historique que va connaître la politique de l'eau au cours du 11^{ème} Programme, tant en ce qui concerne la nature des actions (biodiversité, adaptation au changement climatique, etc...), que la gouvernance locale relative au petit et au grand cycle de l'eau.

ARTICLE 2 :

Réaffirme sa conviction que le programme d'intervention en préparation est à même de servir utilement la politique nationale de croissance verte et qu'il répond aux évolutions attendues de la politique de l'eau, face à l'urgence écologique et climatique ;

ARTICLE 3 :

Affiche son ouverture au renforcement de la dimension solidaire du programme d'intervention en ciblant des mesures nouvelles pour prévenir les inégalités territoriales actuelles et les déséquilibres futurs, en particulier au regard du dérèglement climatique.

ARTICLE 4 :

Souligne, dans cette perspective, l'enjeu qu'il y a à accompagner cette transition historique, tant par des actions de sensibilisation et de communication et une présence active auprès des porteurs de projets, que par des recettes confortées au regard de celles du 10^{ème} Programme, voire de financements additionnels.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017/11 : AVIS SUR LE PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES
COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE) DU BASSIN RHIN-
MEUSE AVANT CONSULTATION DES COLLECTIVITES**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, et notamment son article 3 qui prévoit que, pour son premier établissement la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin au plus tard le 31 décembre 2017, après avis du Comité de bassin,
- Vu le rapport de présentation ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

rend un avis favorable au projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Rhin-Meuse ci-annexé qui sera soumis à la consultation des collectivités par le préfet coordonnateur de bassin.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD